



Bruxelles, le 1^{er} décembre 2020

CM 5007/1/20
REV 1

SOC
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: Audrey DESMET

Tél./Fax: +32.2.281.2519

Objet: Projet de conclusions du Conseil sur les droits de l'homme et le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales
- Lancement d'une procédure écrite

1. Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé le 25 novembre 2020 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver le projet de conclusions du Conseil sur les droits de l'homme et le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, dont le texte figure dans le document 12945/20.
2. Les délégations sont invitées à répondre par "OUI" ou par "NON".
3. Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites séparément en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **mardi 1^{er} décembre 2020 à 14 heures** (heure de Bruxelles) et doivent être envoyées par écrit par courrier électronique aux adresses suivantes: life.social@consilium.europa.eu; de-pres-social@brue.diplo.de.